COMMUNE DE SAINT GEORGES DES COTEAUX

CHARENTE-MARITIME

ARRETE DE CIRCULATION

Le Maire de la commune de SAINT GEORGES DES COTEAUX

VU : Le Code de la route et notamment ses articles R 44 (signalisation) et R 225 (pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils Généraux et des Maires)
VU : L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8ème partie signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 06 novembre 1992

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation des véhicules sur la VC 68 «Impasse du Bois des Fresneaux » et VC 70 « Route de Meursac » 17810 St Georges des Coteaux dans le cadre des travaux d'extension et renouvellement des réseaux assainissement et eau potable du 27 Novembre au 22 décembre 2023.

ARRÊTE

ART. 1 – La circulation des véhicules se fera en alternat avec sens prioritaire par panneaux B 15- C 18 sur la VC 68 «Impasse du Bois des Fresneaux » et VC 70 « Route de Meursac » 17810 St Georges des Coteaux dans le cadre des travaux d'extension et renouvellement des réseaux assainissement et eau potable afin de terminer les travaux de maçonnerie, du 27 Novembre au 22 décembre 2023.

ART. 2 - La signalisation posée et entretenue par SARL MICHAUD TP – Zac de Liauze, 11 rue Nicolas Appert – BP 25 – 17250 PONT L'ABBE D'ARNOULT, ☎ 05 46 92 35 00 chargée des travaux, sera conforme à l'instruction interministérielle sus-visée.

ART. 3 - Le responsable du chantier, Monsieur Thierry MOUSSET pourra être contacté au 06.13.90.83.15

ART. 3 - M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie
Monsieur le Maire
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché à chaque extrémité du chantier et dont ampliation sera adressée à :
Entreprise SARL MICHAUD TP, chargée des travaux.

Fait à SAINT GEORGES DES COTEAUX, le 29 Novembre 2023
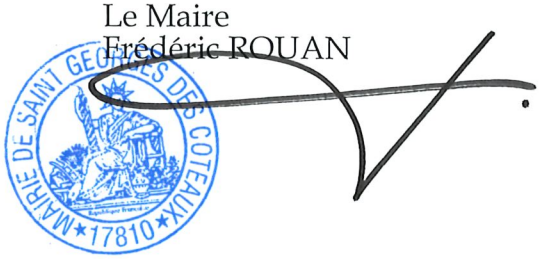
Le Maire
Frédéric ROUAN